



ARRETE N° 26/135

**FERMETURE TEMPORAIRE DU SQUARE DU TROCADERO
DU 20 AOUT AU 20 SEPTEMBRE 2026**

Le Maire de la Commune de Saint-Julien-lès-Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2541-1 et suivants, relatif aux dispositions spécifiques aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ;

CONSIDERANT la présence de caravanes de gens du voyage sur le parking du Kinépolis rue de la Moselle, attenant au square du Trocadéro, depuis le 18 août 2026,

CONSIDERANT que la présence de gens du voyage a entraîné en 2025 des dégradations au square du Trocadéro, ainsi que des troubles à l'ordre et à la salubrité publique,

CONSIDERANT en outre que le Comité des Fêtes de Saint-Julien-lès-Metz organise un vide-grenier sur le site du square du Trocadéro le 13 septembre 2026,

ARRETE

Article 1 : Afin d'assurer la tranquillité et la sécurité publiques le square du Trocadéro sera fermé au public du 20 août au 20 septembre 2026 inclus, sauf pour les agents communaux et les membres du Comité des Fêtes de Saint-Julien-lès-Metz qui organise un vide-grenier sur le site du square du Trocadéro le dimanche 13 septembre 2026.

Article 2 : Des panneaux de signalisation seront installés par les services techniques municipaux.

Article 3 : Le square du Trocadéro sera ouvert au public le dimanche 13 septembre 2026 de 06h à 18h00, à l'occasion du vide-grenier.

Article 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental des Polices Urbaines à Metz,
- Messieurs les Policiers Municipaux de Saint-Julien-lès-Metz,
- Les services techniques de la Commune de Saint-Julien-lès-Metz,

Fait à Saint-Julien-lès-Metz, le 20 août 2026

Publié et affiché le : 20 août 2026



Le Maire,

Francis OSSWALD

REÇU EN PREFECTURE

le 20/08/2026

Application agréée E. lepalme.com